



**Octobre 2001**

Les services-conseils  
essentiels à votre  
réussite!  
Production laitière

Solidarité et respect, vous  
connaissiez?

Modifications au régime  
de protection des activités  
agricoles

Colloque sur les cours d'eau

La culture des fraises et  
framboises sur billons

En 2002, ce sera la 113e  
édition!

Un voyage instructif et  
motivant en Ontario

Gérer la vache et l'humain

Visites de fermes: la  
relève agricole était au  
rendez-vous!

Un colloque caprin formateur

Les lauréates régionales

Un colloque boeuf de grande  
actualité

Une démonstration réussie

Le bleuet nain en expansion

**ACCUEIL VISION**

**ACCUEIL**



**vos commentaires**



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001



## Les services-conseils essentiels à votre réussite!

*Benoit Duchesne, agronome*

La production laitière est la production la plus présente dans la Chaudière-Appalaches. Elle constitue 40% de toutes les exploitations et représente 32% des ventes agricoles totales, soit plus de 385 millions de dollars de ventes à la ferme, et ce, malgré une diminution du nombre d'entreprises et du cheptel au cours des dernières années. Dans le contexte de la mondialisation, il est essentiel de recourir de plus en plus à des services-conseils de pointe compte tenu du rehaussement du niveau de compétitivité.

### SUR LE PLAN TECHNIQUE

La région de Chaudière-Appalaches détient 25% du quota laitier provincial. En effet, il est reconnu que la production laitière est une production à fortes retombées économiques. L'industrie laitière crée tout près de 15 000 emplois directs et indirects dans la région. Parmi ceux-ci, nous retrouvons les différents services-conseils. Comme vous pouvez le constater, une multitude de personnes gravitent autour des entreprises laitières, soit en amont ou en aval.

Actuellement, le MAPAQ offre des activités permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises par le conseil individuel ou collectif. À titre d'exemple, il faut mentionner les colloques destinés aux propriétaires d'entreprises laitières, où sont présentés des sujets pertinents, et les journées d'information qui sont organisées en partenariat avec le CIAQ, le PATLQ, les Clubs d'élevage et la CIQ. Ces journées ont toujours un thème spécifique qui répond, en grande partie, à la clientèle agricole; c'est ce qu'il convient d'appeler du perfectionnement continu.

Aussi, dans le contexte actuel, les derniers développements dans le domaine agroenvironnemental sont vulgarisés par des visites à la ferme. Certains centres de service du MAPAQ présentent des après-midi d'étable où l'accent est mis soit sur l'aménagement des bâtiments, la ventilation ou tout autre thème pertinent. Plusieurs services permettent aux entreprises agricoles d'atteindre la rentabilité souhaitée. Ainsi, le diagramme d'efficacité en production laitière et l'analyse par budget partiel de différents projets d'investissements sont des outils qui permettent d'apprécier les performances technico-économiques de la ferme. Ceux-ci favorisent la mise en place d'actions simples et efficaces pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise où bonne efficacité technique et structure financière équilibrée font bon ménage.

De nombreuses raisons militent en faveur d'un recours plus grand à de tels services, comme la venue de nouvelles technologies, la recherche d'une plus grande efficacité, le manque de temps pour tout faire et tout savoir ainsi que le libre choix pour l'utilisateur dans la prise de décision.

### **Des cas concrets**

Afin d'aider l'entreprise à s'évaluer objectivement, le diagramme d'efficacité est un moyen rapide qui met en évidence ses points forts et ses points faibles, afin d'établir ses priorités de gestion. Depuis 8 ans, Les Fermes Rodrigue enr., de Beauceville, propriété de Jean-Guy et de Claude Rodrigue utilisent cet outil qui leur permet de mieux contrôler leurs charges. L'encadrement et le suivi assuré par le conseiller du MAPAQ leur donne également une évaluation objective de leur exploitation. Les résultats: un cheptel laitier qui s'est enrichi de 16 vaches laitières qui ont généré une augmentation de 1600 hectolitres de lait. Concrètement, par un suivi constant, leur entreprise laitière a augmenté sa marge brute de près de 20 000 \$ durant cette période. De plus, le diagramme permet de comparer l'efficacité de leur ferme à celle des autres entreprises laitières de la région.

Sylvie Blanchet et Claude Saint-Hilaire, propriétaires de la Ferme Clauvy enr. de Saint-Gilles, ont modifié le système d'alimentation de leur troupeau laitier en passant à la ration totale mélangée. Suite à leur demande, une spécialiste en alimentation animale du MAPAQ a vérifié leur programme alimentaire et leur régie. Les judicieux conseils reçus les ont vraiment aidés dans la réussite de l'implantation de ce nouveau mode d'alimentation.

Le PATLQ est un excellent outil de régie pour atteindre des objectifs précis et Clémence Bonneau et Julien Pelletier de la *Ferme Agrimatic enr.* en témoignent: «En août 1990, nous avons fait l'acquisition d'une ferme laitière située à Saint-Charles. L'entreprise comptait alors 45 têtes croisées, identifiées NIP. Le troupeau produisait en moyenne 6500 kilogrammes (kg) de lait par vache. Nous avons adhéré aux services du PATLQ dans le but de rentabiliser l'entreprise. Notre premier objectif consistait à atteindre 10 000 kg de lait produit par vache ». Cet objectif a été atteint sept ans plus tard. En septembre 2001, la moyenne de production de cet élevage affiche 10 320 kg de lait, avec des moyennes pour la classe de la race (MCR) de 233-224-240.

### **RENTABILITÉ DES SERVICES-CONSEILS**

Une démarche de consultation est indispensable à la survie et au développement des entreprises agricoles. Pour assurer leur rentabilité, des services-conseils individuels ou collectifs sont disponibles. Sur le plan individuel, on retrouve: l'étude de projets d'expansion, de consolidation ou de conversion, l'analyse et le diagnostic d'entreprise (ex.: diagramme d'efficacité), l'analyse de projets de transfert d'entreprise, la préparation de budgets partiels, la vérification de la régie alimentaire et de la régie d'élevage, le contrôle laitier, la classification des sujets, la vérification des systèmes et méthodes de traite, les analyses de rentabilité (par exemple, celle de la fabrication de concentrés à la ferme), l'aide à la décision dans le choix d'une structure d'entreposage, l'aménagement de bâtiments de ferme, etc. Sur le plan collectif, le ministère demeure un des intervenants majeurs dans le cadre de projets de démonstration visant l'adoption de nouvelles technologies, l'encadrement de groupes d'entreprises laitières, l'organisation de colloques laitiers, etc.

<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)</b>	
Clément Plante, agronome Lévis (418) 837-7105	Jeannot Rodrigue, technicien agricole Lac-Etchemin (418) 625-9001
Yvon Breton, technicien agricole Lévis (418) 837-7105	Gilles Caron, technicien agricole L'Islet (418) 247-3921

Jean-François Duquette, agronome Saint-Flavien (418) 728-3136	Benoît Duchesne, agronome Saint-Georges (418) 226-3200
Denis Brouillard, agronome Sainte-Marie (418) 386-8116	Michel Lamontagne, agronome Thetford Mines (418) 338-2108
<b>Centre d'insémination artificielle du Québec</b>	
Gaétan Turmel, coordonnateur régional Sainte-Marguerite (418) 935-2137	Simon Hudon, coordonnateur régional Saint-Roch-des-Aulnaies (418) 354-2218
<b>JACQUES JALBERT ET ASSOCIÉS</b>	
Jacques Jalbert, agronome Beaconsfield (514) 630-7416	
<b>Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec</b>	
Peter Boersen, directeur régional Melbourne (819) 826-2728	Sylvain Biron, directeur régional Saint-Louis-de-France (819) 373-9934
Rosaire Chrétien, directeur régional Sainte-Louise (418) 354-2543	



**vos commentaires**

**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001**

Mise à jour: 2001-10-23



1999	2000	2001
<u>FÉVRIER</u>	<u>FÉVRIER</u>	<u>FÉVRIER</u>
<u>AVRIL</u>	<u>AVRIL</u>	<u>AVRIL</u>
<u>JUIN</u>	<u>JUIN</u>	<u>JUIN</u>
<u>AOÛT</u>	<u>AOÛT</u>	<u>AOÛT</u>
<u>OCTOBRE</u>	<u>OCTOBRE</u>	<u>OCTOBRE</u>
<u>DÉCEMBRE</u>	<u>DÉCEMBRE</u>	<u>DÉCEMBRE</u>



[© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001](#)

Mise à jour: 2002-01-04



Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

RUBRIQUES

DATE PARUTION

abonnement gratuit

*Le journal Vision Agricole est issu d'un partenariat entre la Direction régionale du MAPAQ de Chaudière-Appalaches et l'Éclaireur-Progrès – Beauce-Nouvelle, un des journaux régionaux de Communication Québecor. Publié pour la première fois en septembre 1996, suite à la réorganisation des territoires des directions régionales du Ministère en fonction des régions administratives du Québec, Vision Agricole est publié six fois par année en février, avril, juin, août, octobre et décembre. Le contenu rédactionnel est sous la responsabilité du personnel du Ministère et le contenu publicitaire est sous celle de l'Éclaireur-Progrès – Beauce-Nouvelle.*

*Toutes les exploitations agricoles du territoire de la direction régionale reçoivent le journal gratuitement et il en va de même pour les intervenants du milieu. Si vous désirez le recevoir, vous n'avez qu'à cliquer sur l'icône "Abonnement" apparaissant dans cette page, nous fournir vos coordonnées, et il nous fera plaisir de les ajouter à notre liste.*

Bonne lecture!

ACCUEIL

© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2000

Mise à jour: 01-06-22





## **Solidarité et respect, vous connaissez?**

**Robert Bussières, Directeur régional adjoint**

**La tragédie du 11 septembre à New York, nous ramène à l'essentiel, au vrai, à nous, à tous. Dans ce monde devenu très matérialiste, l'individualisme a été mis au second rang pour un temps. La solidarité collective qui s'ensuit nous donne à rêver que les personnes ont changé et que maintenant la preuve est faite que c'est possible de penser collectivement tout en agissant individuellement.**

L'agriculture traverse une période où certaines pratiques ou façons de faire sont remises en question par les collectivités; pensons seulement aux OGM, aux problèmes agroenvironnementaux, aux pratiques plus industrialisées, etc. Mais maintenant nous savons que, collectivement, nous pouvons être solidaires les uns des autres et, tout ceci, dans le plus grand des respects. Plus près de nous, la solidarité beauceronne légendaire a maintes fois démontré son efficacité.

Doit-on toujours attendre une catastrophe avant de penser solidarité et respect? Je n'ai pas de réponses toutes faites, mais les événements récents nous invitent à réfléchir sur nos façons d'agir et de faire avec les autres. N'attendons pas la catastrophe! Agissons individuellement maintenant en ayant en tête le respect des autres. Un peu comme la terre, le sol et l'eau demandent eux aussi à être traité avec respect, sinon...

Nous devons un grand respect à la terre qui nous est prêtée. Pensons un seul instant aux milliers de bouches à nourrir et aux besoins criants que l'aide humanitaire essaie de combler auprès des réfugiés. L'alimentation est essentielle à la vie. Que dire de nos pratiques, nos façons de faire individuelles sur nos propres fermes, qui, en bout de ligne, ont de grandes répercussions sur le devenir de la terre, du sol, de l'eau et de l'air.

Les problèmes collectifs sont avant tout des problèmes qui prennent leur origine dans chacun d'entre nous. Les tragédies, malheureusement ou heureusement, sont là aussi pour nous le rappeler. Continuons à réfléchir et agissons individuellement dans un esprit de solidarité avec les autres et pour les autres. Notre terre autant physique qu'humaine ne s'en portera que mieux. Notre avenir en dépend...

# ACCUEIL

**vos commentaires**

**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001**

Mise à jour: 2001-10-23



## **Modifications au régime de protection des activités agricoles**

*Marc-André Bertrand, agronome, conseiller régional en aménagement et développement rural*

**Le 21 juin dernier, le gouvernement du Québec a adopté la loi 184 qui vient modifier la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, principalement en ce qui regarde le régime du «droit de produire». L'adoption de cette loi avait été précédée, une semaine auparavant, par l'entrée en vigueur de modifications au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.**

Même si la loi était d'application immédiate, il a fallu laisser le temps aux principaux organismes concernés par ces modifications de prendre les mesures nécessaires à son application. Ceux-ci sont maintenant prêts à appliquer ces modifications et à mettre en branle les changements prévus à la loi. Les principaux organismes concernés sont: le ministère de l'Environnement (MENV), les municipalités, la Commission de protection du territoire agricole et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation n'est pas directement touché par ces modifications, mais il devra néanmoins adapter ses actions au contenu de la nouvelle loi. Les effets de la loi 184 sur le monde agricole peuvent se regrouper en sept points principaux:

- le droit à l'accroissement des entreprises agricoles existantes;
- le contrôle des usages agricoles par les MRC et les municipalités;
- l'immunité accordée aux entreprises agricoles;
- l'application de règlements de contrôle intérimaire par les MRC;
- l'écoconditionnalité;
- la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
- plusieurs autres modifications connexes.

### **LE DROIT À L'ACCROISSEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES**

La loi 184 reconnaît un droit d'accroissement aux unités d'élevage agricoles qui avaient au moins une unité animale au 21 juin 2001, peu importe la distance des usages voisins. L'accroissement maximal prévu par la loi est de 75 unités animales, sans pour autant dépasser un total de 225 unités animales et ce, pour chacune

des unités d'élevage. Pour ce faire, ces entreprises agricoles devaient être enregistrées auprès du MAPAQ le 21 juin 2001 et elles devront enregistrer une dénonciation de leur(s) unités(s) d'élevage auprès des municipalités concernées avant le 21 juin 2002. Un formulaire de dénonciation, comprenant tous les renseignements que devront fournir les producteurs agricoles, devrait déjà être disponible auprès des municipalités. Selon la loi, le droit d'accroissement est calculé à partir du nombre maximal d'unités animales gardées durant l'année précédant le 21 juin 2001. Ainsi, une entreprise qui aurait gardé 100 unités animales, malgré le fait qu'elle ait eu un certificat d'autorisation (CA) de 125 unités animales du ministère de l'Environnement, ne pourrait agrandir à plus de 175 unités animales en dérogation des distances séparatrices. Tout accroissement au-delà de 175 unités animales devrait respecter le calcul des distances par rapport aux maisons voisines, aux immeubles protégés et aux périmètres d'urbanisation. Il va de soi qu'une entreprise agricole qui détient déjà un CA lui permettant d'augmenter de plus de 75 unités animales pourra réaliser son projet.

L'accroissement ne peut se faire avec des animaux qui ont une charge d'odeur supérieure à ceux qui comptent le plus d'unités animales sur le site d'élevage. Un éleveur qui garderait 60 unités animales en bovins laitiers et 40 unités animales en porc ne pourrait pas utiliser le droit à l'accroissement pour augmenter son nombre de porcs sans respecter les distances séparatrices, mais pourrait néanmoins augmenter son cheptel laitier. Le gouvernement pourra prévoir d'autres normes d'application de ce droit à l'accroissement en adoptant des règlements prévus par la loi 184. Cette loi prévoit aussi le droit de construire ou modifier une structure d'entreposage lorsque le but est de réduire la pollution ou les inconvénients reliés aux odeurs, à la condition de le faire en s'éloignant de la résidence ou de l'immeuble protégé générant le plus de contraintes de distances.

L'agrandissement d'un bâtiment non agricole (comme une résidence) doit se faire dans une direction en s'éloignant du bâtiment d'élevage situé à proximité. Si l'agrandissement d'une maison se fait en direction du bâtiment d'élevage, la distance par rapport à cette maison ne sera plus considérée ultérieurement pour l'agrandissement du site d'élevage. De plus, les nouvelles résidences qui seront construites, en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (résidences pour un agriculteur, ses enfants ou ses employés) construites après le 21 juin 2001, ne seront plus prises en considération pour le calcul des distances séparatrices.

## **LE CONTRÔLE DES USAGES AGRICOLES (ZONAGE DE PRODUCTION)**

En contrepartie du droit à l'accroissement des entreprises agricoles, les municipalités ont obtenu un pouvoir de zonage de production pour éviter l'implantation de nouvelles unités de productions animales à forte charge d'odeur dans des secteurs sensibles. Ainsi, les municipalités pourront définir des aires de protection autour des périmètres d'urbanisation et de zones récréotouristiques ou de villégiature.

Au moment où vous lisez ce texte, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole devrait avoir fourni aux MRC les nouvelles orientations gouvernementales encadrant la manière dont les MRC et les municipalités pourront utiliser le zonage de production sur leur territoire. Entre autres, il devrait y avoir des normes sur l'étendue de la zone tampon autour des périmètres urbains.

## **L'IMMUNITÉ AUX AGRICULTEURS**

La règle d'immunité contre la pratique normale de l'agriculture demeure. Cependant, des précisions sont apportées à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de préciser que l'immunité de poursuite ne protège pas le producteur contre les conséquences d'une faute intentionnelle ou grave dans l'exercice de ses activités agricoles. Ainsi, les inconvénients normaux de bruits et d'odeur ne peuvent porter

de causes devant les tribunaux, mais des activités causant des préjudices importants aux voisins, alors que des alternatives dans la pratique des activités agricoles sont reconnues, pourraient permettre de mener des actions devant les tribunaux civils.

## **LES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

La révision des schémas d'aménagement marque un retard important sur l'échéancier prévu au départ, et ceci retarde l'entrée en vigueur de nouveaux règlements municipaux conformes aux orientations gouvernementales. Afin d'accélérer le processus d'entrée en vigueur d'une éventuelle réglementation locale conforme aux orientations gouvernementales, la loi 184 modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de façon à permettre à une MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire immédiatement applicable sur la gestion des distances séparatrices. De plus, jusqu'à ce que cette nouvelle réglementation soit adoptée, les municipalités doivent appliquer immédiatement le calcul des distances séparatrices prévues à la Directive relative à la détermination des distances séparatrices relative à la gestion des odeurs en milieu agricole.

Ainsi, avec la loi 184, le MENV n'aura plus à vérifier les distances par rapport aux résidences, immeubles protégés et périmètres urbains lors de l'étude des dossiers de demande de certificats d'autorisation. Le MENV devra cependant obtenir une attestation de la municipalité à l'effet que le projet rencontre les normes municipales. Toutefois, les municipalités ne pourront utiliser leur réglementation actuelle, à moins qu'elle ait déjà été modifiée en fonction des orientations gouvernementales. Les problèmes particuliers vécus par des entreprises agricoles, situées dans des municipalités où des règlements de zonage pouvaient limiter l'expansion des entreprises agricoles, devraient donc s'amenuiser. De plus, la loi 184 prévoit que les municipalités ne peuvent plus dorénavant adopter de tels règlements, s'ils ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales.

La directive sur les odeurs sera légèrement modifiée pour tenir compte du fait que les municipalités ne peuvent accepter de servitude pour déroger à leur réglementation. Ceci veut donc dire qu'un agriculteur qui aurait un projet d'implantation ou d'agrandissement d'un site d'élevage, qui est trop près d'un voisin, ne pourrait plus obtenir une servitude et réaliser quand même son projet. Il devrait alors déplacer son projet pour respecter les distances séparatrices.

## **ÉCOCONDITIONNALITÉ**

La loi 184 modifie la loi sur la Financière agricole en introduisant un article qui se lit ainsi: *«Le respect par les entreprises de dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements ainsi que d'ordonnances, d'approbations et d'autorisations délivrées en vertu de cette loi doit être un critère d'élaboration et d'administration des programmes de la société et peut être un critère pour verser en tout, ou en partie, les sommes auxquelles ces programmes donnent droit.»* Cet article de la loi sur la Financière agricole entrera en vigueur à une date ultérieure qui sera fixée par le gouvernement.

## **RÉVISION DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES**

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole devait avoir déposé, au plus tard le 1er octobre 2001, de nouvelles orientations gouvernementales qui viendront encadrer la manière dont les MRC pourront utiliser le zonage de production, qui amènera les comités consultatifs agricoles à évaluer la pertinence du recours à ce zonage et qui confirmera que les servitudes pour la dérogation aux distances séparatrices ne peuvent être utilisées par les municipalités. Au moment d'écrire ces lignes, rien ne vient confirmer que ce document a été produit.

## MESURES DIVERSES

Le poste de commissaire aux plaintes en matière de protection des activités agricoles est aboli. En effet, les municipalités devant maintenant appliquer les principes de la directive sur les odeurs, il ne serait plus supposé y avoir des cas de plaintes en fonction des réglementations municipales limitant le droit à la pratique de l'agriculture. D'autre part, des pouvoirs d'inspection supplémentaires sont accordés aux municipalités, de façon à pouvoir connaître de façon exacte le cheptel présent dans chaque unité d'élevage.

Des modifications sont apportées aux procédures de demandes d'autorisations et aux droits acquis gérés par la Commission de protection du territoire agricole. Depuis le 21 juin dernier, un terrain bénéficiant d'un droit acquis ne peut être séparé pour permettre la construction d'un nouvel usage principal; par exemple, mettre une deuxième maison sur le 5 000 mètres carrés ne sera pas possible. De plus, l'usage non agricole existant ne peut plus être changé: par exemple, changer l'usage résidentiel pour un usage commercial ne pourra être fait. Lors de demandes d'autorisations visant l'implantation d'activités d'agrotourisme, la CPTAQ n'aura plus à vérifier la disponibilité d'espaces en zone non agricole.

Diverses autres modifications de concordances entre les lois touchant le monde agricole sont aussi incorporées à la loi 184. L'ensemble de ces mesures devrait permettre le développement harmonieux de l'agriculture sur l'ensemble du territoire agricole de la province et particulièrement sur le territoire de notre région qui est très active en regard du développement des entreprises de production animale.



**vos commentaires**

**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001**

Mise à jour: 2001-10-23



## Colloque sur les cours d'eau

*Donald Lemelin, ingénieur, conseiller régional en conservation des ressources*

**Les cours d'eau sont une richesse pour l'ensemble des fermes de la Chaudière-Appalaches. Ils sont l'élément de base pour toutes les structures d'égouttement telles que les fossés, les rigoles, les raies de curage et les systèmes de drainage. Les cours d'eau sont aussi une richesse pour l'environnement. Ils constituent et constitueront l'habitat de toute une faune ailée, aquatique et riveraine si on travaille à les maintenir dans de bonnes conditions.**

Pour mieux vous guider dans le monde des cours d'eau, nous vous invitons à ce colloque qui, à partir d'un état de la situation en Chaudière-Appalaches, répondra à plusieurs de vos interrogations. Définitions, classification, travaux permis, droits et responsabilités, retrait des animaux, bande riveraine, faune et exemples d'aménagement sont autant de sujets qui seront abordés lors de ces journées.

Pour préserver leur richesse, une bonne connaissance de tout ce qui entoure les cours d'eau est garante de leur longévité.

Bon colloque!

### **DATES ET LIEUX**

Le mardi **13 novembre** 2001, Le Manoir Lac Etchemin, 187, 3e avenue, Lac-Etchemin;

le mercredi **14 novembre** 2001, Centre culturel, Salle Léandre Boutin, 100, Place de l'Église, Cap-Saint-Ignace; le lundi **19 novembre** 2001, Restaurant Pasta Grill, 373, route Cameron, Sainte-Marie et le mardi **20 novembre** 2001, Salon de quilles Lauvien inc, 18, des Érables, Laurier-Station.

### **HORAIRE**

**9h30** Inscription

**10h** Mot de bienvenue

**10h10** Bref historique de la régie des eaux de surface et constat régional: bande riveraine, animaux au cours d'eau et points d'érosion. Donald Lemelin, ingénieur, MAPAQ, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches.

**10h40** Définition et classification des cours d'eau au sens de la loi; travaux permis aux abords des cours d'eau et distances d'épandage. Guy Brochu et Carl Bernier, ingénieurs, ministère de l'Environnement, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches.

**11h25** Entretien des cours d'eau: droits, responsabilités, méthodes et personnes-ressources. Luc Dubreuil, ingénieur, MAPAQ, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches.

12h Dîner

**13h30** Le pourquoi et les méthodes d'abreuvement en retrait des cours d'eau. Donald Lemelin, ingénieur, MAPAQ, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches.

**14h** Efficacité des bandes riveraines à réduire la pollution diffuse d'origine agricole. Marc Duchemin, chercheur, IRDA et Pierre Lafrance, professeur-chercheur, INRS-Eau.

**14h30** Aspect faunique entourant les cours d'eau. Guy Trencia et Luc Major, biologistes, Société de la Faune et des Parcs du Québec.

**15h** Exemples de projets d'aménagement de cours d'eau. Richard Laroche, ingénieur, MAPAQ, Direction de l'environnement et du développement durable.

**15h30** Mot de la fin

Pour information, veuillez contacter Donald Lemelin au (418) 837-9008, poste 232.



**vos commentaires**

Mise à jour: 2001-10-23



## La culture des fraises et framboises sur billons

*André Carrier, agronome, conseiller régional en horticulture*

*Collaboration spéciale : Luc Giguère, Horticlub Chaudière-Appalaches.*

Les billons, ce n'est pas seulement bon pour les grandes cultures! L'horticulture peut aussi en **tirer profit**; c'est ce que nous vous expliquerons dans les prochaines lignes. Cet article fait suite à une demi-journée d'information et de démonstration tenue le 6 septembre dernier à la «Ferme fruitière Mario Nadeau» de Saint-Antoine-de-Pontbriand.

### LA FERME

Avec ses 35 acres de fraises, ses 6 acres de framboises et ses 5 acres de bleuets nains, la «Ferme fruitière Mario Nadeau» se situe parmi les plus importantes pour la production de petits fruits dans la Chaudière-Appalaches. Cela fait maintenant presque 25 ans que monsieur Edgar Nadeau, le père de Mario, a réalisé ses premiers essais de fraises dans un sol plutôt lourd, de type loam argileux; un sol pas tout à fait idéal pour les fraises. Située à quelques minutes de la ville de Thetford Mines, cette ferme jouit d'une clientèle très abondante pour l'autocueillette.

### POURQUOI DES BILLONS?

Dans ce cas, il s'agit d'une question de survie! Voici l'histoire, en bref... Avec les années, les rendements en fraises et framboises se sont mis à diminuer. La raison? Les racines des plants étaient malades, attaquées par un champignon du sol, le pourridié des racines (phytophthora) qui se développe dans des sols très mouillés. Les drainages, superficiel et souterrain, n'arrivaient pas à assécher assez rapidement le sol. Des fongicides très dispendieux ont été essayés: pas vraiment efficace. La seule issue de secours, selon les conseillers de la ferme: les billons. Pour que ce soit efficace, on parle de billons de 20 à 30 centimètres de hauteur.

L'essentiel du billon consiste à fournir à la culture un espace **bien drainé** et **bien aéré** en toutes circonstances; ce qui défavorise l'établissement des conditions nécessaires au développement des maladies en cause.

### Comment faire des billons?

Il existe des billonneuses sur le marché mais elles ne sont pas nécessairement adaptées à un sol plutôt lourd et rocailleux. Monsieur Mario Nadeau a donc opté pour la conception d'une billonneuse adaptée. Il s'agit, en gros, de deux versoirs de charrue; un qui verse à gauche et l'autre à droite. Le dessus du billon est nivelé par une plaque de métal ajustable. Coût: 2000\$ à 3000\$.

Les dimensions retenues pour les billons dans les fraises sont: 25 à 30 centimètres (cm) de hauteur, 80 à 90 cm de largeur sur le dessus et des allées d'environ 60 cm. Ces dimensions tiennent compte que, à l'usage et avec le temps (3 ans en fraises), la hauteur du billon diminue et son «épaule» s'affaisse un peu.

Monsieur Nadeau préfère confectionner les billons au printemps, juste avant la plantation des fraisiers. Le sol est auparavant labouré et hersé afin d'ameublir la terre qui sera plus facilement ramenée en billons. Dans les framboises, c'est une toute autre histoire puisque les rangs sont espacés de près de 4 mètres. Là, les billons ont été confectionnés avec un petit tracteur à chenilles de manière à ce qu'il y ait environ 45 cm de différence de hauteur entre le dessus du rang et le centre de l'allée (qui devient en forme de «V»).

## LES RÉSULTATS

Autant dans les fraises que dans les framboises, les billons remplissent très bien leur mission à date. Les rendements se sont mis à remonter pour devenir de très bons à excellents. Certains champs de fraises seront même conservés pour une quatrième année de récolte, ce qui aurait été absolument impensable auparavant. Parmi les autres avantages, mentionnons une meilleure ventilation du feuillage et le fait que la clientèle apprécie faire l'autocueillette à sa portée parce que les plants sont surélevés par rapport à une culture normale.

Dans la colonne des «moins», il y a bien sûr des coûts supplémentaires (machineries, temps, labourage plus difficile, sarcler adapté, plantation à plus haute densité, quantité et maintien de la paille sur les billons, etc.) mais ils sont largement compensés par des rendements à la hauteur des meilleurs au Québec!

Morale de l'histoire: «...ça vaut la peine de prendre le temps de régler la cause de ses problèmes!»

**ACCUEIL**



**vos commentaires**

**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001**

Mise à jour: 2001-10-24



## En 2002, ce sera la 113<sup>e</sup> édition !

En 2002, le concours de l'Ordre national du mérite agricole en sera à sa 113<sup>e</sup> édition. La Chaudière-Appalaches et la Capitale-Nationale seront les régions à l'honneur. Déjà, certaines activités pour promouvoir ce prestigieux concours ont été réalisées par le Ministère. Qu'il suffise de rappeler la présentation d'un stand dans le cadre du Pique-nique provincial Holstein tenu à la Ferme Belle Chasse sene de Honfleur en juillet dernier et la présentation du témoignage de monsieur Raynald Leblanc de la Ferme Reynold de Saint Charles-de-Bellechasse, qui a remporté la médaille d'or en 1987, lors de la soirée «Vins et fromages» tenue le 6 octobre dernier à Saint Henri. Cette activité a connu un succès sans précédent: plus de 420 convives ont participé à cette activité qui était organisée par le Club Holstein Lévis-Bellechasse, la Société d'Agriculture Rive-Sud et le MAPAQ.

Nous avons recueilli au cours de l'été une dizaine de courts témoignages d'entreprises qui ont participé à ce concours dans le passé. Dans notre dernière édition, nous vous présentons celui de France Marcoux et Michel Berthiaume de la Ferme DAM inc. de Saint-Elzéar. Voici celui de Line et Carol Fortin de la Ferme C.L. Fortin Inc. de Saint-Charles-de-Bellechasse: « *Nous avons adoré notre participation au concours de l'Ordre du mérite agricole. Il faut vivre cette expérience au moins une fois. Le jugement nous donne les points forts et les points faibles de notre entreprise et cela nous permet d'apporter des correctifs pour augmenter l'efficacité de cette dernière* ».

La tradition de l'excellence du savoir-faire en agriculture dans notre région se poursuit et vous êtes conviés à relever le défi de participer. Réfléchissez sérieusement à cette opportunité! En 2002, c'est chez nous que ça se passe, donc chez vous! Au cours de janvier 2002, nous aurons en main l'information pertinente en regard du concours ainsi que les formulaires d'inscription. Lors de nos journées d'information cet automne et au début de 2002, surveillez notre stand aux couleurs de l'Ordre national du mérite agricole et venez nous rencontrer pour en discuter et prendre connaissance des témoignages d'entreprises que nous avons recueillis!





**vos commentaires**



**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001**

Mise à jour: 2001-10-23



## Un voyage instructif et motivant en Ontario

**Denis Brouillard, agronome, conseiller en développement des productions animales**

C'est un voyage des plus instructifs que les producteurs de bœuf de la Chaudière-Appalaches ont fait en août dernier à New Liskeard. Le degré de satisfaction atteint un sommet inégalé de 97,7%: qu'est-ce qu'un comité organisateur peut espérer de plus?

Malgré la distance, le groupe a eu la chance de visiter huit fermes, une station de recherche et une filature. Les fermes visitées sont remarquables par la qualité de gestion des exploitants. Gérer de grands troupeaux avec peu de gens impliqués représente un défi. Quand, en plus, on sait en faire un succès, voilà qui fait toute la différence. Voici quelques exemples. Nous avons visité les frères Greg et Jeff Seed. Ils gèrent une ferme de 320 hectares en culture et 340 vaches commerciales. Ils s'occupent de bien nourrir les vaches mais ce sont elles qui doivent se reproduire, vêler seules, s'occuper de leurs veaux, lesquels sont vendus au poids de 700 à 750 livres. Une vache qui ne fait pas toute sa part est réformée. Cette sélection sévère réduit la charge de travail, avec le temps. À cet égard, les frères, qui ont 3 et 6 enfants, accordent beaucoup d'importance à la vie familiale. Greg nous a dit, avec le sourire, qu'ils prennent le temps requis pour bien s'occuper de leurs familles.

Nous avons aussi visité Matthew et Elaine Bowman. Ils exploitent une ferme de 240 hectares en culture et 85 vaches blanches. Ils ont un marché particulier pour les veaux blancs. Ils cultivent et mettent en marché des céréales pedigree. En plus, ils travaillent tous les deux à l'extérieur de la ferme. Ils ont deux jeunes enfants d'âge préscolaire.

Une autre ferme où nous nous sommes rendus est celle de Brian et Cheryl Huff. Pendant plusieurs années, ils ont gardé des bovins charolais pur-sang. Ils changent graduellement leur troupeau en bovins Gelbvieh. Ils semifinissent leurs veaux pour les vendre à un poids variant de 700 à 900 livres. La propriétaire s'occupe presque seule du troupeau de 105 vaches; son petit chien et son étable qui lui sert aussi de corral lui sont d'une grande utilité. Chez elle, les registres de troupeaux sont constamment à jour. Elle a un emploi de vétérinaire à temps presque complet.

Nous avons eu la chance de visiter la station de recherche de New Liskeard. Avec un personnel minimal, le

chercheur Tom Hamilton y mène des projets de recherche appliqués très utiles pour les producteurs. Un des projets consiste à évaluer divers protocoles de synchronisation de l'oestrus en vue d'inséminer à temps fixe. Graduellement, il approche d'un taux de succès de 90% de gestation à la première insémination: c'est impressionnant! Pour atteindre un tel succès, il faut évidemment sélectionner pour la fertilité et c'est effectivement ce qu'ils font. À cette station de recherche, on travaille aussi à produire un aliment qui plaît aux consommateurs de bœuf générique. Ainsi, on désire produire un boeuf persillé AAA tel que demandé par les transformateurs. On désire aussi produire des carcasses de poids moyen. C'est pour cela que la stature et le poids des vaches diminuent par sélection graduelle. Avec le temps, on ne veut garder que des vaches d'environ 1300 livres. Ce qui est particulier dans le choix des taureaux, en insémination artificielle exclusivement, c'est que ce sont les caractéristiques des géniteurs qui comptent: aucune importance n'est accordée à la race du taureau. Pour ce faire, on utilise les écarts prévus chez les descendants (ÉPD).

Enfin, un troisième grand projet de recherche consiste à garder le troupeau au pâturage le plus longtemps possible. C'est ainsi que les vaches en viennent à y rester presque jusqu'à Noël. Les vaches à l'herbe performant aussi bien que celles gardées à l'étable. On constate qu'elles se nourrissent sans difficulté tant que la couche de neige ne dépasse pas 25 centimètres.

En somme, nous avons fait des découvertes des plus stimulantes. Au retour, les producteurs ont énuméré un grand nombre de projets importants à réaliser chez eux. La motivation est grande chez les voyageurs de la Chaudière-Appalaches et ce qu'on peut espérer de plus, c'est que tous ces beaux projets puissent se réaliser et nous leur souhaitons la meilleure des chances.

**ACCUEIL**



**vos commentaires**



**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001**

Mise à jour: 2001-10-24



## Gérer la vache et l'humain

**Clément Plante, agronome**

Comme ce fut le cas pour les colloques précédents, les intervenants en production laitière de la région de Chaudière-Appalaches, soit le MAPAQ, le PATLQ, le CIAQ, les SGA et les CAB vous offrent une journée d'information qui, nous l'espérons, saura répondre à vos attentes.

La vache laitière s'est grandement améliorée sur le plan génétique au cours des dernières décennies. Ce gain génétique doit toutefois être appuyé de conditions favorables qui lui permettront de produire pleinement et efficacement. Parallèlement, on observe une évolution de la taille des entreprises. La gestion efficace est de plus en plus essentielle au succès de l'exploitation, mais qu'en est-il du transfert de ferme et du stress chez l'exploitant?

C'est dans ce contexte que le comité organisateur a préparé le programme de ce colloque régional en production laitière sur le thème «Gérer la vache et l'humain». Le colloque 2001 sera présenté en deux volets. Le premier volet traitera de l'alimentation de la vache et de l'importance d'une eau de qualité. Le second s'adressera de façon plus spécifique aux propriétaires d'entreprises et abordera le stress et le transfert de ferme qui sont deux sujets d'actualité en agriculture. La journée se terminera par la réflexion d'un expert sur l'évolution de la vache laitière et son avenir.

Au plaisir de vous rencontrer **le 28 novembre 2001 au Centre récréatif et sportif de Saint-Henri inc. (arène), 120, rue Belleau, Saint-Henri et le 29 novembre à l'Hôtel Le Georgesville, 300, 118e Rue Est, Saint-Georges.**

### HORAIRE

9h Inscription

9h50 Ouverture

10h Alimentation en période de transition. Daniel Lefebvre, agronome, nutritionniste, PATLQ.

10h45 L'eau, un nutriment trop souvent négligé. Dany Cinq-Mars, agronome, nutritionniste au MAPAQ et Gaétan Morin, ingénieur, Roche LTD Consulting group.

11h45 Dîner

13h15 Le stress en agriculture, faut qu'on s'en parle. Pierrette Desrosiers, M.Ps., consultante en psychologie du travail.

14h Défis du transfert: les petites et les grosses ont-elles un avenir? Brigitte Paré, conseillère, Centre multiservices d'établissement en agriculture (CMÉA) et Michel Vaudreuil, agronome, Syndicat de gestion agricole Beauce-Frontenac

14h45 Réflexions d'un expert sur l'évolution de la vache laitière! Robert Chicoine, agronome, Alliance Semex.

15h15 Mot de la fin

Le coût d'inscription est de 20\$ par personne et 15\$ pour les autres membres d'une même entreprise, ainsi que les étudiants ou étudiantes. Le prix du repas et du cahier des conférences est inclus.



**vos commentaires**



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-10-24



## **Visites de fermes: la relève agricole était au rendez- vous!**

***Carole Bouffard, conseillère régionale en relève et établissement***

La tradition se poursuit! Le MAPAQ a organisé, une fois de plus cette année, une journée régionale de visites de fermes pour la relève agricole. Plus de 50 jeunes ont visité le 29 août dernier deux entreprises agricoles du secteur de Saint-Georges.

### **DES VISITES TRÈS ENRICHISSANTES**

Cette année, l'équipe de conseillers du MAPAQ proposait à la relève de se rendre en avant-midi dans une ferme diversifiée et en après-midi dans une ferme spécialisée. Cela a donné l'occasion aux participants de profiter de témoignages éloquentes des propriétaires, en plus d'acquérir de nouvelles connaissances en production horticole, acéricole et laitière. En effet, les propriétaires de la Ferme Counard senc et de la Ferme Réal Roy et fils inc. ont accepté d'ouvrir leurs portes et de répondre aux questions de la relève concernant la gestion de la main-d'œuvre, la coexploitation et bien sûr, l'établissement en agriculture.

### **FERME COUNARD SENC**

Camille et Mathieu Couture, copropriétaires de la Ferme Counard senc de Saint-Éphrem, exploitent un troupeau de 40 vaches laitières Holstein produisant plus de 10 000 kilogrammes (kg) de lait/vache/année. La gérance du cheptel est assumée principalement par Mathieu tandis que la gestion, des secteurs horticole, acéricole et forestier, relève de Camille. Cette ferme diversifiée compte environ 15 hectares de fruits et légumes (fraise, framboise, bleuets, maïs sucré, haricot) et plus de 65 hectares en grandes cultures (céréales, maïs-grain, maïs-ensilage). Les frères Couture exploitent également une érablière de 3000 entailles ainsi qu'un boisé de 85 hectares.

Le discours dynamique, tenu par ces producteurs lors de la visite guidée, nous en dit long sur leur savoir-faire et leur implication. Il n'est pas surprenant d'apprendre qu'ils dirigent plus de 10 employés durant la période de récolte et qu'ils s'impliquent auprès d'organismes de leur milieu: présidence du conseil d'administration d'une caisse populaire et de l'exposition agricole du secteur. L'association de ces derniers, qui dure depuis déjà 17 ans, sera à revoir puisque Camille quittera d'ici quelques années pour une retraite

bien méritée. Même s'ils viennent à peine de s'établir en agriculture, selon eux, ils sont déjà à planifier l'intégration de la relève sur l'entreprise.

## **FERME RÉAL ROY & FILS INC**

En après-midi, ce fut la visite du troupeau et des installations de la Ferme Réal Roy & fils inc. de Saint-Georges. Cette ferme spécialisée en production laitière est la propriété depuis 1999 de Guy et de Marquis Roy. L'association entre le père et le fils s'est réalisée suite au retrait des deux frères de Guy. Le troupeau est constitué de 110 vaches laitières dont la moyenne de lait est de plus de 9000 kg/vache/année pour un quota laitier de 98 kg/jour. Les vaches sont en stabulation libre et un salon de traite double 8 est utilisé. Une deuxième étable, située à environ 3 kilomètres, abrite les taures d'élevage.

Les propriétaires de cette ferme ont dû relever d'importants défis au cours des années. Parmi ces défis, il y a celui de l'incendie du 19 mai 1990 qui a détruit la totalité des installations récentes et des équipements de l'étable. La question s'est posée à ce moment: tout vendre ou rebâtir? Les propriétaires étant préoccupés de la continuité de la ferme, ils ont donc choisi de reconstruire en apportant des améliorations. Puis, en 1999, suite au départ de deux associés, Guy et Marquis doivent réfléchir à nouveau sur l'avenir de l'entreprise. Après mûre réflexion, analyses financières à l'appui, ils conviennent que la poursuite de celle-ci est l'hypothèse qu'ils souhaitent le plus. Grâce à l'implication de chacun et le désir de voir prospérer l'entreprise, la Ferme Réal Roy & fils inc. est toujours en opération et cela encore pour longtemps, au dire de Marquis.

## **UNE JOURNÉE À REFAIRE**

Les commentaires recueillis au regard de cette journée de visites nous indiquent que les jeunes désirent entendre parler d'établissement en agriculture. Les propos présentés par les propriétaires ont une fois de plus démontré la nécessité de planifier à l'avance l'établissement de la relève sur l'entreprise. Souhaitons que les témoignages de ces producteurs puissent aider les gens de la relève à mieux préparer leur établissement en agriculture.



**vos commentaires**



**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001**

Mise à jour: 2001-10-24



## **Un colloque caprin formateur**

**Denis Brouillard, agronome, conseiller en développement des productions animales**

Dans une jeune production comme celle de la chèvre, la formation tient une place de grande importance. C'est pour satisfaire à ce besoin que nous organisons un colloque au contenu varié et traitant de sujets d'actualité.

En production caprine, le nombre de producteurs et productrices augmente à chaque année. En outre, les conseillers du MAPAQ reçoivent continuellement des demandes de renseignements sur la production caprine, ses marchés, son économie et les exigences qui y sont liées. L'an dernier, lors du premier Colloque caprin de la Chaudière-Appalaches, nous avons accueilli 77 personnes très intéressées. Le degré de satisfaction des participants était très élevé selon leurs réponses au questionnaire d'évaluation. Plusieurs d'entre eux nous ont demandé d'organiser un second colloque, cette année.

Le prochain Colloque caprin de la Chaudière-Appalaches aura donc lieu au Centre de formation agricole de Saint-Anselme le 27 octobre prochain. On y traitera des facteurs de succès en production caprine, de financement, d'hybridation appliquée à la production de chevreaux, du plan conjoint dans ses actions, des facteurs influençant la qualité du lait, de l'évolution du marché de fromage et enfin nous entendrons un témoignage d'une productrice de lait de chèvre fière de l'aliment qu'elle produit. Il y a dans ce colloque, matière à satisfaire les producteurs, productrices et les aspirants désireux de garder leurs connaissances à jour pour produire en fonction des exigences des marchés à consolider ou à développer.

Le comité organisateur souhaite que vous participiez encore aussi nombreux à ce deuxième colloque que nous voulons des plus formateurs.

## **HORAIRE**

9h Inscription

9h45 Message d'ouverture. Denis Brouillard, agronome, MAPAQ, Sainte-Marie.

9h50 Facteurs de succès dans la production caprine. Guy Beauregard, agronome, MAPAQ, Direction régionale du Centre-du-Québec, Nicolet.

10h20 Le financement et la production caprine. Réal Marceau, agronome, La Financière agricole, Lévis.

10h50 Pause

11h L'hybridation appliquée à la production de chevreaux. Jap Shrestha, chercheur, Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc, Lennoxville et Mohamed H. Fahmy, chercheur retraité, Ottawa.

11h30 Le plan conjoint en action. Christian Dubé, président, Syndicat des producteurs de chèvres du Québec.

12h Dîner

13h30 Facteurs influençant la qualité du lait. Anne-Marie Tanguay, agronome, consultante, Saint-Rosaire.

14h Pause

14h10 Évolution du marché du fromage. Reine Cayer, Fromagerie Cayer, Saint-Raymond.

14h40 La chèvre, une diversification valable. Maryse G. Clément, productrice, Sainte-Perpétue.

15h10 Message de clôture. Renée Caron, agronome, directrice régionale adjointe,

MAPAQ, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches.

**N.B. Les frais d'inscription sont de 20\$ par personne et vous devez vous inscrire à l'avance en me contactant au 418.386.8116.**



**vos commentaires**

Mise à jour: 2001-10-24



## Les lauréates régionales

**Pierre Lemay, agronome, conseiller régional en communication**

**Les syndicats d'agricultrices de la région ont récemment choisi l'agricultrice qui les représentera lors de la cinquième édition de la Soirée Saturne, le gala provincial organisé par la Fédération des agricultrices du Québec. Cette soirée se tiendra à Drummondville, le 20 octobre. L'enjeu: le titre d'«Agricultrice de l'année».**

C'est madame Hélène Prince, de la Miellerie Prince-Leclerc & associés de Saint-Agapit, qui a été choisie par le Syndicat des agricultrices de la région de Québec pour les représenter lors de la Soirée Saturne. Femme de nature curieuse et passionnée, son temps est partagé entre l'entreprise, le travail et la famille. Mettant en application les nouvelles technologies en gestion, commercialisation, marketing et recherche et développement, elle aime développer ses propres produits: citons entre autres, l'hydromel, l'apiderma et la propolis, dont la mise en marché devrait voir le jour cet automne.

Impliquée, elle fut la première femme à la Fédération des apiculteurs du Québec. Elle a participé à la Table filière apicole et a collaboré à la Loi sur les abeilles et à la revue «Abeilles». Elle a également siégé au Conseil général de l'UPA. Son implication dans le milieu est importante et elle siège sur les conseils d'administration de plusieurs organismes de son secteur.

Pour représenter le Syndicat des agricultrices de la Beauce au gala provincial, c'est madame Suzanne Plante de la Ferme Maroch et fils inc. de Saint-Éphrem, qui a été choisie. Copropriétaire de l'entreprise, elle apprécie travailler de concert avec son conjoint et ses quatre enfants. Participant à tous les travaux de la ferme, elle a néanmoins une préférence pour la régie du troupeau et la comptabilité. L'amélioration de la génétique et de la production lui tiennent aussi à cœur. Leur troupeau constitué de 80 vaches Holstein pur-sang a une production moyenne supérieure à 10 000 kilogrammes.

Le MAPAQ souhaite la meilleure des chances à ces deux femmes exceptionnelles lors du gala provincial du 20 octobre, pour l'obtention du titre d'Agricultrice de l'année!

N.D.L.R.: vous connaissez peut-être déjà les résultats de la Soirée Saturne. Au moment d'écrire ces lignes, il nous était impossible de les divulguer, le gala n'ayant pas encore été présenté.



**vos commentaires**



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-10-23



## Un colloque bœuf de grande actualité

**Denis Brouillard, agronome, conseiller en développement des productions animales**

Le prochain colloque bœuf de la Chaudière-Appalaches sera présenté sous le signe de l'actualité. Il colle donc aux événements quotidiens qu'ont à vivre les producteurs et productrices.

Dès la première conférence, on traitera de la traçabilité et de l'identification permanente, un sujet chaud. Puis on fera le tour des nouveaux marchés du bœuf, c'est-à-dire le bœuf de marque. Comme l'an dernier, nous décernerons les prix Méritas du PATBQ pour reconnaître le mérite des entreprises de la région. Il y a des changements récents à l'ASRA qui ont des conséquences sur les façons de faire, nous en traiterons. Les preuves s'accumulent sur la valeur économique de l'amélioration génétique, c'est à connaître pour en tirer parti dès maintenant. Plusieurs producteurs de la région se démarquent par la qualité de leur gestion; monsieur Michel Bégin viendra témoigner des décisions prises qui l'ont amené à s'adapter au besoin de l'acheteur. En somme, ce sont tous des sujets qui sauront motiver la participation de tous les producteurs et productrices de la région.

Nous profiterons cette année aussi de la participation de nombreux commanditaires qui seront sur place, dans la salle de conférences, pour discuter avec vous et vous présenter leurs produits ou services. Ces commanditaires nous permettent de faire tirer 1500\$ en prix de présence. Que demander de plus? Le comité organisateur est sûr de plaire par la qualité et la variété de ce qu'il a mis au programme.

Bienvenue à toutes et tous le **vendredi 23 novembre, au Club Aramis, 912, chemin du Mont-Granit à Thetford Mines** et le **samedi 24, à la Polyvalente Saint-Anselme, 825, route Bégin, entrée no 1, Saint-Anselme.**

## HORAIRE

8h30 Inscription et visite des stands.

10h Message d'ouverture.

10h05 Traçons l'avenir, mise à jour. René Baril, agronome, Fédération des producteurs de bovins du Québec.

10h40 Les nouveaux marchés du bœuf. Denis Brouillard, agronome, MAPAQ, Sainte-Marie.

11h15 Remise des prix Méritas du PATBQ.

11h40 Dîner sur place et visite des stands.

13h15 Nouveautés à l'ASRA et conséquences. Denis Lehoux, dta, La Financière agricole, Saint-Joseph-de-Beauce.

14h L'amélioration génétique, c'est payant. Amie Désilets, agronome, M.Sc.A. et Marcel Nadeau, agronome, MAPAQ, Direction des services technologiques.

14h35 Témoignage. Michel Bégin, producteur de veaux d'embouche, Ferme PMC Bégin senc, Saint-Évariste-de-Forsyth.

15h10 Message de clôture. Robert Bussièrès, directeur régional adjoint ou Renée Caron, agronome, directrice régionale adjointe, MAPAQ, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches.

15h15 Visite des stands.

16h30 Fin

## **INSCRIPTION**

Les frais d'inscription comprennent le droit d'entrée au colloque, le repas du midi, les pauses santé, le cahier des conférences ainsi que les taxes. Ils sont de 20\$ par personne pour la première personne de l'entreprise et de 15\$ par personne additionnelle.



**vos commentaires**

**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001**

Mise à jour: 2001-10-24



## **Une démonstration réussie**

***Jeannot Rodrigue, technicien agricole***

***Collaboration: René Aubé, technicien agricole***

Le 29 septembre dernier, plus de 150 producteurs se sont rendus à Armagh pour profiter de la porte ouverte et de l'accueil chaleureux de Camille Chamberland et Pauline Labrecque.

Plusieurs sujets pratiques étaient à l'ordre du jour. Camille et Pauline nous ont accueillis dans leur nouvelle étable à ventilation naturelle de 97 pieds par 93 pieds avec aires d'alimentation, de nettoyage et de couchage. C'est là que Camille Chamberland a passé en revue l'historique de la ferme en fournissant plus de précision sur l'évolution de la ferme en production de bœuf.

L'ingénieur Luc Dubreuil a expliqué toutes les caractéristiques de ce bâtiment, sans oublier les coûts de construction. On a évidemment parlé de la gestion du fumier en fonction des règlements actuellement en vigueur. C'est François Gagnon, agronome et ingénieur, qui s'est occupé des aspects réglementaires et leurs conséquences. Étant donné que le corral constitue un élément indispensable de la gestion de troupeau, Camille Chamberland et Luc Dubreuil en ont démontré le fonctionnement qui est à la fois simple et sécuritaire, lorsque bien installé.

Finalement, nous avons eu la chance d'apprécier les vaches hybrides Simmentales-Angus que Camille et Pauline ont achetées dans l'Ouest canadien. Les propriétaires s'en disent très satisfaits; tellement, qu'ils planifient en acheter d'autres cet automne. Ces bêtes ont été achetées alors qu'elles étaient taures non-gestantes. C'est un taureau Charolais de la ferme qui les a saillies et a permis d'obtenir des veaux triples hybrides (issus de trois races pures). L'agronome Denis Brouillard a profité de ce bel exemple pour vanter les avantages techniques et économiques de l'hybridation triple terminale. Selon les résultats de recherche qu'il a présentés, il s'agit du choix le plus avantageux que puisse faire un éleveur. Donc, beaucoup de sujets intéressants pour les éleveurs lors de cette démonstration qui s'est déroulée par un temps superbe et dans une ambiance très agréable.

# ACCUEIL

**vos commentaires**

**© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001**

Mise à jour: 2001-10-24



## **Le bleuet nain en expansion**

***Luc Urbain, agronome, conseiller régional en horticulture***

Une première récolte de bleuet nain pour le marché de la transformation a été faite cette année dans la Chaudière-Appalaches, à Saint-Fabien-de-Panet. Cette production, de plus de 20 000 livres ne représente qu'un très faible volume en comparaison des 50 millions de livres que la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean a cueilli cette année. Il s'agit quand même d'un début très encourageant pour cette production dans notre région.

Tout un spectacle que de voir 15 acres devenir bleu au mois d'août et d'autant plus excitant que d'effectuer une première récolte. Débuté il y a quatre ans, l'aménagement de terrains pour la production de bleuet nain connaît enfin ses premiers résultats. Beaucoup d'efforts ont été consentis pour y arriver; il a fallu en autres apprivoiser cette nouvelle culture. Malgré quelques erreurs de parcours, cette première récolte est très satisfaisante car le rendement obtenu, 1200 livres par acre, dépasse le rendement moyen du Saguenay - Lac-Saint-Jean. Le potentiel est très grand et nous croyons pouvoir doubler ce rendement dans les prochaines années.

## **UN POTENTIEL INEXPLOITÉ**

Qui aurait cru, il y a quatre ans, que cette ancienne forêt pourrait donner autant de bleuets. Une fois débarrassé des quelques épinettes et trembles qui peuplaient ce terrain, le bleuet a pris moins de deux ans pour s'établir et couvrir presque entièrement le sol. Mais il n'y a pas qu'à Saint-Fabien-de-Panet que cela est possible. Des visites faites à la fin de l'été démontrent que des paroisses telles que Saint-Paul-de-Montmagny, Saint-Juste, Saint-Magloire, Sainte-Justine et Frampton ont aussi un fort potentiel qui reste à exploiter. Malheureusement, quelques sites sont déjà replantés en épinettes et l'utilisation d'herbicides a détruit les plants de bleuets présents.

## **ET LE MAINE...**

Une visite faite en août dans le Maine m'a permis de visualiser pourquoi cet état, avec ses 120 millions de livres, est considéré comme le principal producteur de bleuet sauvage. Un champ, vous dites? Non, une mer

de bleuets qui s'étendait sur plus de 20 kilomètres carrés. Nous sommes déjà impressionnés au Québec de voir un champ avec plus de 2000 livres par acre de bleuets, que dire lorsque certaines parcelles visitées affichaient les 10 000 livres par acre. Du bleuet, du bleuet et que du bleuet... Autant dans les hôtels, les restaurants que les commerces, tous affichaient un logo de bleuet pour rappeler que c'est la production principale de leur région et qu'elle génère des revenus importants.

## À VOTRE AGENDA

Je pourrais vous entretenir longuement sur cette culture mais j'aime mieux vous convier à un après-midi d'information où toutes les particularités de cette production vous seront expliquées. Un large programme avec en plus, un rapport du voyage dans le Maine, sur la Côte-Nord et au Lac-Saint-Jean. Cette journée est organisée en collaboration avec le Centre de service du MAPAQ de Lac-Échemin (Jeannot Rodrigue, 418-625-9001) et le CLD de Montmagny (Jean-Louis Proulx, 418-248-5984). Notez bien cette date, le **vendredi 7 décembre 2001**. L'horaire et le lieu précis seront connus vers la fin de novembre. Pour vous inscrire sur la liste d'envoi, vous pouvez contacter une des personnes mentionnées précédemment ou votre humble serviteur.



**vos commentaires**

© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-12-18